

Concours de slam à destination des élèves des 2ème et 3ème degrés de l'enseignement secondaire (tous réseaux, types et formes d'enseignement) organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
- libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : SECONDAIRE

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 15/05/2016 au 31/10/2016

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 31/10/2016
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

concours - langue française - slam
atelier d'écriture - chanson - culture

Destinataires de la circulaire

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- à Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- aux membres des services d'Inspection de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- aux Organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs ;
- aux Pouvoirs organisateurs des établissements d'enseignement secondaire ordinaires et spécialisés subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- aux Chefs d'établissement d'enseignement secondaire ordinaires et spécialisés organisés ou subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- à l'inspecteur général coordonnateur du Service général de l'Inspection

Pour information :

- Aux Organisations syndicales ;
- aux Associations de Parents ;
- à l'Administrateur général de l'AGE ;
- au Conseil des PO de l'Enseignement officiel neutre subventionné (CPEONS) ;
- au Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP)
- au Secrétariat général de l'Enseignement catholique (SEGEC);
- à la Fédération des établissements libres subventionnés indépendants (FELSI).

Signataire

Ministre /

Administration : Secrétariat général

Personnes de contact

Service ou Association : Cellule Culture-Enseignement

Nom et prénom	Téléphone	Email
Preud'homme, Sandra	02/413.22.01	sandra.preudhomme@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'ai le plaisir de vous annoncer le lancement pour l'année scolaire 2016-2017 d'un concours de SLAM destiné aux classes des deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce concours, conçu et organisé par la Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est biennal et poursuit les principaux objectifs suivants :

- susciter la créativité des élèves, tout en leur permettant d'améliorer leurs aptitudes notamment en matière d'écriture et de maîtrise de la langue ;
- favoriser le développement d'activités pédagogiques originales par le biais de rencontres entre le monde scolaire et le monde culturel et artistique ;
- mettre en valeur les auteurs-interprètes de chansons d'expression française de notre Fédération.

Avec son travail intensif sur les sonorités de la langue, sur le rythme de l'énoncé, sur le jeu avec les mots, sur les formulations lapidaires, le slam est une exploration active des innombrables possibilités du langage écrit et parlé, tant au point de vue communicatif qu'au point de vue de la musicalité. Il constitue une occasion unique de découvrir, sur un mode personnel et pragmatique, la fonction poétique de la langue.

Une attention toute particulière est accordée à l'encadrement des classes inscrites, afin de garantir l'égalité entre les établissements participants. Ainsi, chaque classe bénéficiera de 4x50 minutes d'atelier (de septembre à janvier) animées par un slameur professionnel reconnu et ayant l'expérience du contact avec les jeunes. A l'issue du travail de création en classe, une captation audio-vidéo des slams sera assurée par la Cellule Culture-Enseignement (février) et mise en ligne sur un site internet spécifique accessible au jury, qui sélectionnera les 10 meilleures créations et attribuera un "prix du jury". Ces 10 slams seront d'autre part présentés au vote de l'ensemble des élèves des établissements inscrits afin d'attribuer un "prix des écoles".

A l'occasion de la remise des prix (mai), les classes retenues par le jury déclameront leur slam (en solo ou en duo) sur scène. Deux classes seront donc primées : le « prix du jury » et le « prix des écoles ».

L'ensemble des créations sera accessible au public via le site www.culture-enseignement.be. Vous y trouverez également toutes les informations pratiques relatives au concours, le règlement, le bulletin d'inscription, un espace réservé aux travaux des élèves, les résultats du concours, etc.

Compte tenu de l'encadrement pédagogique et professionnel nécessaire au projet, le nombre d'inscriptions est limité à 50 classes.

Les inscriptions au concours doivent se faire auprès de la Cellule Culture-Enseignement suivant les modalités précisées en annexe.

En vous remerciant de bien vouloir relayer cette information auprès des enseignants concernés de votre établissement ou de votre réseau.

Olivier DEGRYSE
Directeur général

Annexes : présentation générale - formulaire d'inscription - règlement

Annexe

CONCOURS DE SLAM - PRESENTATION GENERALE

I. Principes généraux du concours

Le concours est conçu et organisé par la Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Communauté française. Il a lieu tous les 2 ans.

Il s'adresse aux classes des 2ème et 3ème degrés de l'enseignement secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française (tous réseaux, types et formes d'enseignement).

Il propose aux classes participantes de créer leurs propres textes de slam et de les déclamer publiquement, tout en se familiarisant avec les exigences du genre via des ateliers d'écriture spécifiques animés par des slameurs professionnels.

Le concours poursuit trois objectifs principaux :

- susciter la créativité des élèves, tout en leur permettant d'améliorer leurs aptitudes notamment en matière d'écriture et de maîtrise de la langue ;
- favoriser le développement d'activités pédagogiques originales par le biais de rencontres entre le monde scolaire et le monde culturel et artistique ;
- mettre en valeur les auteurs-interprètes de chansons d'expression française de notre Fédération.

A l'issue du concours, deux prix sont octroyés : un "prix du jury" et un "prix des écoles".

Afin de garantir l'égalité entre tous les établissements et d'assurer un réel ancrage pédagogique, chaque classe inscrite bénéficie de 4x50 minutes d'atelier (ou 2x100 min.) animées par un slameur professionnel reconnu et ayant l'expérience du contact avec les jeunes. Ces ateliers sont gratuits. Ils sont organisés en concertation avec les enseignants inscrits et tiennent compte des objectifs pédagogiques de ces derniers.

A l'issue du travail de création en classe, une captation audio-vidéo est assurée pour toutes les classes, sous la forme d'un cinquième atelier.

Chaque classe pourra proposer un ou deux slam(s) maximum. La durée d'un slam n'excèdera pas 4 minutes. Il sera présenté en solo ou en duo.

Les captations audio-vidéos sont mises en ligne sur un site spécifique accessible dans un premier temps au jury, qui sélectionnera les dix meilleurs slams pour la remise des prix et la classe lauréate du « prix du jury ».

Ces dix meilleurs feront l'objet d'un vote des écoles, accessible à l'ensemble des établissements scolaires participants.

A l'occasion de la remise des prix, les 10 classes retenues présenteront leur(s) slam(s) sur scène.

Deux prix seront octroyés : le « prix du jury » et le « prix des écoles ».

L'ensemble des slams qui auront fait l'objet d'une captation seront rendus publics à l'issue du concours via un lien sur le site de la Cellule Culture-Enseignement.

II. Calendrier

Lancement du concours : mai 2016

Période d'inscription : 15 mai au 31 octobre 2016

Ateliers dans les classes : de septembre à fin décembre 2016

Poursuite du travail en classe : janvier 2017

Captations audio-vidéos : février 2017

Mise en ligne des captations accessibles au jury et établissements scolaires participants : 1er mars 2017

Période de votes des établissements scolaires pour le « prix des écoles » : 1er avril au 15 avril 2017

Remise des prix : mai 2017

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription est obligatoire et gratuite.

Seul l'enseignant inscrit sa classe, ou les classes participantes, auprès de l'organisatrice au moyen du formulaire ci-joint, également accessible sur le site internet www.culture-enseignement.be (rubrique Concours SLAM)

Le nombre d'inscriptions est limité et fonction des ressources en matière d'encadrement pédagogique des classes. Ce nombre est fixé à 50 classes maximum.

Les inscriptions sont enregistrées et confirmées dans leur ordre d'arrivée.

La date limite de clôture des inscriptions est fixée au 31 octobre.

INFORMATION

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Secrétariat général

Cellule Culture-Enseignement

44, boulevard Léopold II

1080 Bruxelles

Tél. : 02/413.22.01

Fax. : 02/600.06.27

Courriel : sandra.preudhomme@cfwb.be

REGLEMENT

Art 1. – Principe général

Le concours est conçu et organisé par la Cellule Culture-Enseignement du Ministère de la Communauté française. Il a lieu tous les 2 ans.

Il s'adresse aux classes des 2ème et 3ème degrés de l'enseignement secondaire organisé ou subventionné par la Communauté française (tous réseaux, types et formes d'enseignement).

Il propose aux classes participantes de créer leurs propres textes de slam et de les déclamer publiquement, tout en se familiarisant avec les exigences du genre via des ateliers d'écritures spécifiques animés par des slameurs professionnels.

Chaque classe inscrite bénéficie de 4x50 minutes d'atelier (ou 2x100 min.) animées par un slameur professionnel reconnu et ayant l'expérience du contact avec les jeunes. A l'issue du travail de création en classe, une captation audio-vidéo est assurée pour toutes les classes.

Chaque classe peut proposer un ou deux slam(s) maximum. La durée d'un slam n'excèdera pas 4 minutes. Il sera présenté en solo ou en duo.

Les captations audio-vidéos sont mises en ligne sur un site spécifique accessible dans un premier temps au jury, qui sélectionnera les dix meilleurs slams pour la remise des prix et la classe lauréate du « prix du jury ».

Ces dix meilleurs feront l'objet d'un vote des écoles, accessible à l'ensemble des établissements scolaires participants.

A l'occasion de la remise des prix, les 10 classes retenues présenteront leur(s) slam(s) sur scène.

Deux prix seront octroyés : le « prix du jury » et le « prix des écoles ».

L'ensemble des slams qui auront fait l'objet d'une captation seront rendus publics à l'issue du concours via un lien sur le site de la Cellule Culture-Enseignement.

Art. 2 - Accompagnement des classes participantes

Après inscription, deux dispositifs sont mis en place pour accompagner les enseignants et leurs élèves, ainsi que pour garantir l'égalité entre tous les participants :

- 4 ateliers animés par des slameurs professionnels ;
- captation audio-vidéo du/des deux slams proposés pour le concours, sous la forme d'un 5ème atelier.

Chaque classe inscrite se voit offrir 4x50 minutes d'atelier animées par un slameur professionnel ayant l'expérience du contact avec le public concerné. Ces ateliers sont gratuits. Ils se déroulent dans les classes de septembre à fin décembre. Le calendrier des ateliers est établi en concertation avec les enseignants et leur contenu tient compte des objectifs pédagogiques de ces derniers.

Les slams sont finalisés en classe au plus tard en janvier. Durant le mois de février, une captation audio-vidéo est offerte à l'occasion d'un cinquième atelier, garantissant ainsi une égalité des participants sur le plan technique. Seules les captations réalisées par la Cellule Culture-Enseignement sont acceptées.

Art. 3 - Modalités d'inscription

L'inscription est obligatoire et gratuite.

Seul l'enseignant inscrit sa classe, ou les classes participantes, auprès de l'organisatrice au moyen du formulaire annexé au présent règlement, également téléchargeable à partir du site internet www.culture-enseignement.be. Un élève ne peut inscrire sa classe.

Un même établissement scolaire peut inscrire plusieurs classes.

La participation au présent concours se fait sur base volontaire et concerne la classe dans son ensemble.

En complétant le formulaire de participation, l'enseignant accepte que les données à caractère personnel le concernant, collectées à cette occasion, soient traitées par le Ministère de la Communauté française (Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat général), Bd Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles.

Ces données sont traitées uniquement dans le but de le contacter et de lui communiquer les informations utiles dans le cadre du présent concours, des éditions ultérieures et des activités similaires organisées exclusivement par la Cellule Culture-Enseignement.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel, l'enseignant responsable peut exercer, moyennant la preuve de son identité, un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent et ce, par courrier.

Art. 4 - Limite et clôture des inscriptions

Le nombre d'inscriptions est limité et fonction des ressources en matière d'encadrement pédagogique des classes. Ce nombre est fixé à 50 classes maximum.

Les inscriptions sont enregistrées et confirmées dans leur ordre d'arrivée.

La date limite de clôture des inscriptions est fixée au 31 octobre.

Art. 5 - Calendrier

Lancement du concours : mai 2016

Période d'inscription : 15 mai au 31 octobre 2016

Ateliers dans les classes : de septembre à fin décembre 2016

Poursuite du travail en classe : janvier 2017

Captations audio-vidéo : février 2017

Mise en ligne des captations accessibles au jury et établissements scolaires participants : 1er mars 2017

Période de votes des établissements scolaires pour le « prix des écoles » : 1er avril au 15 avril 2017

Remise des prix : mai 2017

Art. 6 - Contenu et présentation des slams

La sélection ne portera que sur deux slams maximum par classe inscrite.

La durée d'un slam n'excèdera pas 4 minutes et aucun accompagnement musical ne sera accepté.

Les textes seront exclusivement en français.

Les contenus seront conformes aux lois, ne porteront pas atteinte aux droits ou à la dignité de l'être humain, n'inciteront ni à la haine ni à la violence.

Les contenus seront originaux et inédits.

Art. 7 – Jury

Le jury est composé de slameurs professionnels, d'enseignants et de personnalités du milieu littéraire.

Le jury décide souverainement et ses décisions sont sans appel.

Art. 8 - Critères de sélection

Outre le respect du présent règlement, le jury tiendra compte notamment des critères de sélection suivants :

- La créativité déployée dans l'écriture du texte.
- La pertinence du vocabulaire utilisé.
- L'originalité, la pertinence et la nuance apportées dans le thème traité.
- Le rythme, le jeu sur les sonorités, les jeux de mots.
- La justesse de ton, la qualité émotionnelle.
- La qualité orale : intelligibilité, qualité de la diction, utilisation de la voix pour transmettre différentes émotions, musicalité.

Le jury sélectionnera les dix meilleurs slams qui feront l'objet d'un « vote des écoles » et d'une présentation sur scène à l'occasion de la remise des prix.

Art.9 - Remise des Prix

Les résultats du concours sont proclamés à l'occasion d'une remise de prix officielle organisée fin mai.

A l'occasion de celle-ci les classes présélectionnées présenteront leur(s) slam(s) sur scène.

Deux prix seront décernés : un « prix du jury » et un « prix des écoles ».

Art. 10 – L'organisatrice

Le présent concours est organisé par la Cellule Culture-Enseignement du Secrétariat Général du Ministère de la Communauté française, 44 bd. Léopold II à 1080 Bruxelles, ci-avant dénommée l'organisatrice.

Il bénéficie du soutien de la Ministre chargé de l'Enseignement obligatoire en Communauté française.

Tout document ou information lié au présent concours peuvent être obtenus

- par téléphone : 02/413.22.01 (les mercredis, jeudis et vendredis entre 9h et 16h)
- par mail : sandra.preudhomme@cfwb.be
- via internet : www.culture-enseignement.be
- par courrier (à l'adresse postale susmentionnée de l'organisatrice, à l'attention de Madame Sandra PREUD'HOMME, bureau 6A018).

Art.11 - Droit de propriété intellectuelle

Les participants au concours autorisent la Cellule Culture-Enseignement à reproduire et diffuser leurs travaux sur tout type de support (papier, internet,...), moyennant la mention de leurs auteurs, et ce uniquement dans le cadre des activités spécifiques de l'organisatrice.

La licence d'utilisation et de communication visée est consentie gratuitement par les participants au concours.

Du seul fait de leur participation, les participants assurent être titulaires des droits faisant l'objet de la licence d'utilisation et communication consentie, les textes contenus dans les travaux étant originaux et inédits.

Art. 12 – Litiges

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement. L'exécution de ce dernier est soumis à la loi belge. En cas de litige, seuls les Cours et les Tribunaux de Bruxelles sont compétents.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Formulaire d'inscription au concours de SLAM 2016-2017
à renvoyer au

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Secrétariat général
Cellule Culture-Enseignement
Sandra Preud'homme (bur.6A018)
Bd Léopold II, 44
1080 Bruxelles
fax : 02/600.06.27
Courriel : sandra.preudhomme@cfwb.be

Nom de l'établissement scolaire :

Adresse :

Rue.....N°.....

Code postal.....Localité.....

Province.....

Tél. :

Type d'enseignement : (biffer les mentions inutiles)

Libre – Communal – Provincial – Communauté française

Général – technique/professionnel - spécial

Nom et prénom de l'enseignant :... ..

Adresse :

Rue.....N°.....

Code postal.....Localité.....

Tél. :

Courriel :

Classe(s) concernée(s) :

Nombre d'élèves/classe :